

Permettez-moi de vous signaler les objectifs et les principes établis dans l'entente conclue avec le gouvernement provincial. Dans le domaine des arts et de la culture, les objectifs étaient les suivants: Premièrement, participer au financement d'activités dans les secteurs des arts, du patrimoine et de la culture pouvant être financées grâce aux ressources ou aux programmes actuels. Deuxièmement, donner au public un plus grand accès aux œuvres culturelles de Canadiens. Troisièmement, promouvoir la participation du public dans les activités relatives aux arts et au patrimoine. Enfin, donner des chances égales à tous les Canadiens de partager notre vie culturelle.

Permettez-moi de décrire les principes dans le cas des arts et de la culture puisque le ministre veut les connaître. Premièrement, maximiser le nombre de programmes ou de projets financés conjointement par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial et, si possible, par la municipalité ou le secteur privé. Deuxièmement, éviter les nouveaux programmes de financement nécessitant une augmentation du personnel du gouvernement fédéral. Troisièmement, élaborer des programmes permettant de ne pas créer une dépendance financière à long terme, mais de retirer des avantages à long terme dans le domaine des arts, du patrimoine ou de la culture. Quatrièmement, favoriser les programmes qui profitent au grand public avant ceux qui touchent principalement les professionnels de ce secteur ou des intérêts particuliers. Cinquièmement, assurer que le versement des fonds s'effectue conformément aux méthodes utilisées normalement par le gouvernement en matière de responsabilités financières. Sixièmement, permettre une plus grande participation du gouvernement fédéral dans des programmes ou des projets conjoints dans les régions et les localités les plus défavorisées sur le plan économique.

• (2100)

Permettez-moi de vous dire ce qui s'est passé dans le domaine de la santé et du sport amateur. Les programmes et les projets doivent être conçus de façon à bien défendre la cause de la santé, du sport amateur et des loisirs sportifs au Canada. Voici les principes en jeu:

Les programmes ou les projets doivent être d'importance nationale ou internationale, notamment la recherche dans les domaines de la santé ou du sport amateur ou des loisirs sportifs.

Le grand public doit pouvoir reconnaître facilement ces programmes ou ces projets et il faut donc les annoncer et les promouvoir de façon efficace.

Il faut élaborer de nouveaux programmes ou projets ou étendre ceux qui ont déjà été autorisés.

Les programmes ou les projets financés en partie par le gouvernement fédéral doivent être encouragés, afin d'obtenir les autres sommes nécessaires d'autres sources publiques ou privées acceptables.

Les programmes ou les projets financés ne doivent pas empiéter sur les programmes ou les projets provinciaux de même nature.

Les programmes ou les projets nécessitant des dépenses d'immobilisations importants seront rejetés.

Les programmes ou les projets financés seront assujettis aux directives du Conseil du Trésor sur les subventions et les contribution.

Les Universiades d'Edmonton (Jeux universitaires mondiaux).

Les Jeux olympiques d'hiver de Calgary.

Voici maintenant les conditions:

On étudiera ou on évaluera en fonction des critères ministériels appropriés les programmes ou les projets conformes aux principes susmentionnés, afin de déterminer s'ils doivent être financés, pourvu que le ou les demandeurs répondent à l'une ou plusieurs des conditions suivantes:

Le ou les demandeurs doivent être:

a) Une association nationale de sport.

b) Un organisme coordonnant plusieurs sports.

c) Un organisme administratif s'occupant de plusieurs sports et de loisirs.

d) Un athlète amateur ou un entraîneur national de niveau mondial tel que déterminé par l'association nationale de sport pertinente.

e) Un comité organisateur dûment constitué d'une manifestation sportive où un sport ou plusieurs sports nationaux ou internationaux sont au programme.

f) Un organisme national ou une institution ou un chercheur qualifié œuvrant dans le domaine de la santé, du sport amateur et des loisirs sportifs.

g) Une association nationale polyvalente s'occupant surtout de la santé et des loisirs sportifs.

Je vous le signale, monsieur le Président, parce que j'ai entendu le ministre dire que tout ce que le gouvernement avait à offrir pour les Olympiques de Calgary, ou une partie des arguments que les représentants du gouvernement ont présentés à Baden-Baden, ce sont les timbres, les pièces de monnaie et les paris sportifs. Il n'y avait pas de paris collectifs. Cela ne se faisait pas de parler aux gens de Baden-Baden des pièces de monnaie et des timbres. On ne fait pas cela devant un organisme professionnel, le COA ou l'Association olympique internationale. On dit que le gouvernement fédéral participe pour un tiers, la municipalité pour un tiers et la province pour un tiers.

Deux demandes ont été faites. L'une au nom de Vancouver et l'autre au nom de Calgary. Cette dernière a obtenu les Jeux. Peu importe la ville qui les a obtenus. Le gouvernement s'est engagé à payer le tiers du coût en capital. C'est mal de la part du ministre de tromper la Chambre. Je ne sais pas s'il l'a fait intentionnellement, mais je vois ce genre de choses se produire.

Je voudrais parler de l'accord, excellent, je dois dire, que nous avons conclu avec les provinces. Je vais vous dire ce que nous avons fait. L'accord se lit en partie comme suit:

Étant donné que cet accord doit produire des gains accrus pour les loteries provinciales:

a) les provinces de l'Alberta, du Manitoba et du Québec se chargeront de toute part du gouvernement du Canada calculée à 13.5 millions des frais d'expansion, d'amélioration et de rénovation des stades de la LNH, à Edmonton, Winnipeg et à Québec.

Le ministre dans le gouvernement qui a précédé le nôtre était Iona Campagnolo, qui avait entrepris de financer le sport professionnel. Nous devions négocier pour tenter de nous sortir de cet accord. Nous avons réussi à le faire. Une autre partie de l'accord se lit comme suit:

La province d'Ontario consent à ne pas demander d'aide financière au gouvernement du Canada pour le Royal Ontario Museum.

Le gouvernement albertain a également contribué au fonds de reconstruction du stade Olds en y versant 2 millions de dollars. Le député de Red Deer (M. Towers) a participé à la négociation de cette entente lorsque nous étions au pouvoir. Le stade Olds a été complètement détruit par un incendie. Nous avons pris l'initiative de demander au gouvernement albertain de fournir 2 millions.

Il y a un autre passage de cette entente que je devrais porter à votre attention, monsieur le Président. Le voici:

Au plus tard le 1^{er} octobre 1979, les gouvernements provinciaux d'Ontario et du Québec remettront chacun le montant de \$2,595,675.85 dû à Loto Canada Inc. en vertu du protocole d'entente de Loto Select du 5 octobre 1978.

L'ancien ministre, Iona Campagnolo, qui représentait la circonscription de Skeena, a été un excellent ministre. Mais elle a pris des initiatives et s'est embarquée dans Loto Sélect, la même chose que Hockey Sélect et la même chose que le pari collectif sportif. Il nous fallait la dégommer. J'en aurai davantage à dire à ce sujet; il y a tant à dire.